

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017
DELIBERATION N° 32

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :
43*

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : Présents : M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

Absents non représentés : Mme BELBARAKA.

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le
.....*

Le Maire

Entendu le rapport de M. Salducci,

OBJET : INFRASTRUCTURES ET ESPACES PULICS – Pont Saint-Esprit – Demandes de subventions - Convention de financement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le pont Saint-Esprit, qui atteint l'âge respectable de 170 ans, sera un élément clé du dispositif de Tram'bus et du réseau reconfiguré associé qui irriguera Bayonne et l'Agglomération à compter de 2019.

Depuis début septembre 2017, la Ville de Bayonne a entrepris des travaux majeurs afin d'en assurer la pérennité et pour éviter une interruption significative du fonctionnement du réseau de bus, ultérieurement. Ces travaux sont les suivants :

- Mise en place d'une nouvelle étanchéité sur l'intégralité de l'ouvrage, aussi bien trottoirs que chaussée ;
- Réparation des trottoirs réalisés par élargissement au début du 20^{ème} siècle pour traiter les désordres affectant les bétons ;
- Regarnissage en enrochements des pourtours des pieux en bois assurant la transmission de la charge du pont vers le sous-sol.

Cette opération, estimée à 4,6 millions d'euros HT, déjà financée par le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour, est soutenue également par la Communauté d'agglomération Pays Basque à hauteur de 1 750 000 € et est susceptible de l'être par le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer avec la Communauté d'agglomération Pays Basque la convention de financement ci-jointe ;
- à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne